

Audits thermiques

Formule n°9

Descriptif

Audits Energétiques.

- **Améliorer les performances thermiques de l'habitat.**
- Comment identifier les sources potentielles **d'économies d'énergie.**
- Comment définir et quantifier les solutions les **moins énergivores** à mettre en œuvre.

Interventions

- Etude énergétique de votre habitation.
- **Conseils en efficacité énergétique.**
- En construction neuve, l'audit énergétique vous aide à choisir les solutions thermiques les plus adaptées à votre projet et à votre mode de vie.
- En bâtiment existant, l'audit énergétique vous aide à cibler les travaux les plus pertinents à réaliser pour améliorer votre confort et faire des économies.

Objectifs:

- Analyse de l'existant et du besoin.
- Calcul de l'étiquette énergétique et environnementale de votre logement dans son état actuel.
- Identification de solutions d'amélioration prioritaires (rapport investissement / économie / confort).
- Comparaison des scénarios d'investissement avec coûts globaux et aides financières associées.

Un audit énergétique pour quoi faire ?

Vous voulez **améliorer la performance énergétique de votre habitation** pour:

- **Réduire votre facture de chauffage** de façon significative.
- **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre** suivant les orientations du .

Identifier les points faibles : Bilan Energétique

En effet, avant même d'investir dans des solutions souvent inadaptées car peu efficaces, il est important de **connaître les faiblesses thermiques de l'intégralité de votre habitation avant travaux**.

Concrètement, cela s'effectue au travers d'une **analyse chiffrée , très précise** des points faibles de votre habitation. De jusqu'au en passant par la ventilation, les ouvrants etc...

En ce sens **l'Audit Energétique est déjà beaucoup plus précis que le DPE** (Diagnostic de Performance Energétique). Ensuite **la phase diagnostic thermique surpasse le DPE** en proposant des travaux priorités d'amélioration de performance energetique.

Cette première phase de l'audit énergétique permet de:

- Mettre en évidence **les points à améliorer** de l'existant.
- Donner **un ordre de priorité** sur les travaux à entreprendre.

Les points faibles ainsi identifiés vont pouvoir être corrigés au travers d'améliorations thermiques génératrices de véritables économies d'énergie. Avant même de faire réaliser les travaux, **vous allez connaître les économies d'énergie réalisées sur votre future facture** avec une approche financière sur l'impact des travaux.

Un audit énergétique doit être réalisé avant le 1er janvier 2017 dans certains immeubles en copropriété équipés d'une installation de chauffage collectif ou d'une climatisation collective. Cet audit vise notamment à établir le classement énergétique du bâtiment et à apporter des propositions de travaux destinés à améliorer sa performance énergétique.

Il s'agit des immeubles en copropriété comportant au minimum 50 lots et dont le permis de construire a été déposé avant le 1er juin 2001.

SIMOTEST réalise un diagnostic énergétique de vos bâtiments et installations vous permettant :

- de faire une **cartographie de la consommation**
- de bâtir un **plan d'actions de réduction des consommations énergétiques**

Durée : à définir